

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 JUIN 2022

Présents : I.VERDUN, F.MASSARD, N.PEYRELON, R.SOUVIGNET, M.T. MARTIN, M.COURTUAT, R.FORESTIER, B.BERGERON, D.BEAUMESNIL, A.LEROY-ARNAUD,

Excusés : A.FERRET a donné pouvoir à F. MASSARD, D.GRANDMONTAGNE

Absents : S.SAGUETON, H.BONCOMPAIN

1-Secrétaire de séance : R.SOUVIGNET est désigné secrétaire de séance à l'unanimité.

2-Adoption du compte rendu de séance : Le compte rendu du 15 avril 2022 est adopté à l'unanimité.

3-Demande de subvention CAP43 (Département) : Suite aux travaux d'enfouissement des réseaux dans le village du Bouchas, une demande de subvention de 26 000€ au titre du CAP43 sera demandée auprès du Conseil Départemental pour les travaux d'aménagement de la voirie communale : devis estimatif 48 750,59 € HT. Adoptée à l'unanimité.

4-Demande de subvention au titre des amendes de Police : L'enrobé devant le cimetière (fortement dégradé) ainsi que des aménagements seront réalisés, en collaboration avec la DIR Massif Central , le montant des travaux a été chiffré à 50 045,77 €. Une subvention au titre des amendes de police de 20 000,00 € sera demandée. Adoptée à l'unanimité.

5-Modifications du montant des attributions de compensation 2022 : Suite à la validation du rapport de la CLECT, le montant de l'attribution de compensation attribué à la commune a été modifié (après le transfert de compétence de gestion des eaux pluviales à l'Agglo) : 43 986,00 € pour 2022.

6-Accord de principe- Accueil de la Moerhingie fausse mousse: Dans le cadre des travaux de la déviation de la RN88, la Région Rhône-Alpes-Auvergne, en accord avec l'ONF va déplacer des espèces florales rares (MOERHINGIE) du secteur impacté dans un secteur adapté et qui sera protégé durant 30 ans(secteur de Pidgier).

Questions diverses :

- La journée de la bibliothèque sera organisée le 26 juin 2022 par l'association Lire et Découvrir avec plusieurs animations.
- L'Abribus qui a été détérioré le long de la RN88 sera remplacé par la Région Rhône-Alpes-Auvergne selon des modalités qui nous seront dictées par la réglementation.
- La Plaine de Fariès, bien de section, d'une superficie de 7 ha sera laissée libre au 1^{er} juillet 2022 par l'agriculteur qui l'exploitait. Une réflexion sur la remise en état est en cours, avant toute attribution.

Mr R. SOUVIGNET,
Secrétaire de Séance



Mme I. VERDUN,
Maire de St Hostien

